

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 122 /2026

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Hameaux du Golf

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de LINGELHELD, en date du 28 avril 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux d'extension du réseau d'eaux usées, au niveau des Hameaux du Golf à Marly, pour le compte de HAGANIS,

- **A partir du mardi 12 mai 2026 jusqu'au vendredi 5 juin 2026 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés au niveau de des Hameaux du Golf, la chaussée sera rétrécie à la circulation avec sens prioritaire, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant au droit du chantier.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société LINGELHELD chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société LINGELHELD devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Chef de la Police municipale ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société LINGELHELD et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société LINGELHELD,
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,
Monsieur le Directeur de GRDF,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 29 avril 2026

Pour le Maire,
le 2^{ème} adjoint chargé de
l'urbanisme, des travaux et de la circulation
Michel LISSMANN

